

Marquage CE des bois de structure obligatoire à compter du 31 décembre 2011

Ainsi en a finalement décidé la Commission Européenne après plusieurs reports. Tous les sciages (feuillus et résineux) de section rectangulaire destinés à un usage en structure devront notamment être classés en fonction de leur résistance mécanique.

Deux méthodes peuvent être utilisées : le classement visuel par opérateur ou le classement par machine. Ce dernier augmente les rendements, notamment dans les classes élevées, du fait de la mesure de paramètres mieux corrélés.

Le choix d'une machine de classement est complexe. Il doit intégrer toute une série de caractéristiques qui concernent la machine mais il doit aussi tenir compte de l'approvisionnement (qualité des bois), de la production (volume, sections, essences...) et des marchés de l'entreprise (demande en C 18, C24 ou plus).

Afin d'aider les entreprises dans le choix de leur machine de classement, Auvergne Promobois prépare une fiche technique qui sera éditée début novembre. Elle intégrera notamment les dernières homologations de machines.

Par ailleurs, une conférence, organisée en partenariat avec le FCBA, est programmée sur le thème du choix des machines de classement et de l'état d'avancement des homologations pour les bois locaux, lors de la prochaine édition du salon PANORABOIS, le 20 janvier 2012. A noter sur votre agenda !

Poussières de bois : une réglementation qui s'alourdit...

Un changement de réglementation est intervenu pour le risque poussières de bois. Désormais, le chef d'entreprise doit :

→ **Définir une stratégie de prélèvement** : l'organisme accrédité effectue une visite préalable pour définir des Groupes d'Exposition Homogènes (GEH) parmi les salariés et définir pour chacun d'entre eux, le nombre de mesures à effectuer, la durée des prélèvements, le choix des postes de travail...

→ **Réaliser une évaluation initiale** : l'organisme accrédité, sur la base de la stratégie de prélèvement définie, doit effectuer :
• 3 campagnes de mesure étalées sur un an maximum
• Pour chaque campagne, 3 mesures par GEH

Les mesures devront se faire sur la durée effective de travail de l'opérateur, soit environ 8h.

→ **Effectuer un contrôle périodique**

Chaque année, l'organisme accrédité devra réaliser 3 mesures de l'exposition par GEH. Ces données feront l'objet d'une analyse statistique.

La mise en œuvre de l'ensemble de ce protocole est complexe et coûteuse pour les entreprises. Deux études sont en cours par le FCBA, à la demande de la Fédération Nationale du Bois et du Ministère de l'Agriculture, pour évaluer l'impact de ces nouvelles directives sur les entreprises.

En attendant ces conclusions, La Chambre de Métiers d'Auvergne a mis en place un dispositif pour ses ressortissants. Elle a négocié des tarifs auprès de deux organismes (SOCOTEC Lyon et SECOPREV Limoges) pour réaliser une campagne de mesures sur une journée en entreprise. La prestation comprend : la définition de la stratégie de prélèvement avec le chef d'entreprise, les mesures sur 8 heures pour les GEH, les analyses et la rédaction du rapport. Les tarifs d'intervention sont de 700 à 900 euros HT selon le nombre de mesures à effectuer.

Pour les entreprises non affiliées à la Chambre de Métiers, Auvergne Promobois est en train de négocier un dispositif similaire.

PANORABOIS, c'est reparti !

Du 20 au 22 janvier 2012 à la Grande Halle d'Auvergne se tiendra la 3^{ème} édition de PANORABOIS. Lancé pour la première fois en janvier 2010, avec une participation entre 10 000 et 12 000 visiteurs à chaque édition, ce salon entièrement dédié à la forêt et au bois a trouvé sa place au cœur du massif central. C'est le seul salon en France à développer les services aux propriétaires forestiers, qui sont entre 400 000 et 500 000 sur le Massif central. Le salon est organisé autour de 6 grands pôles : construction bois et économies d'énergie, aménagement intérieur et extérieur, bois énergie, équipement et outillage du travail du bois, services aux propriétaires forestiers et enfin métiers et formations. La partie commerciale est assurée par la Société du Sommet de l'Élevage, et Auvergne Promobois s'occupe des animations. Cette année, l'animation "phare" est l'exposition d'une maison bois BBC réalisée par les élèves du lycée Pierre Joël Bonté. Des conférences professionnelles sont envisagées sur le classement des bois par machine, les bardages, le reboisement, ... et puis aussi un concours de coupes de bois sportives inter-lycées, et bien d'autres choses en perspective ! Alors, n'hésitez pas, venez à PANORABOIS soit en exposant, soit en visiteur !

Le Prix Grand Public de la Maison Bois 2012 est lancé !

Vous voulez candidater ?

Rendez-vous sur le site www.auvergne-promobois.com, vous trouverez le règlement.

Les actions mentionnées dans ce journal sont possibles grâce au soutien des entreprises adhérentes à Auvergne Promobois, de l'Etat, du Conseil régional d'Auvergne, des Conseils généraux du Puy-de-Dôme et de l'Allier



La mise en place des certifications des composants bois : une action collective DIRECCTE / Conseil régional d'Auvergne / Auvergne Promobois

Les marchés de la construction bois consomment de plus en plus de composants bois (bois massifs aboutés, bois massifs reconstitués, carrelés LCA, panneaux, murs bois massif...). Pour s'adapter à l'évolution de la demande de leurs clients, plusieurs entreprises auvergnates de première transformation se sont engagées dans la fabrication de ces produits.

Pour valoriser les performances de leur production et adopter les pratiques de la concurrence internationale (allemande, autrichienne, scandinave notamment) ces entreprises doivent mettre en place des certifications sur leurs produits. Mais face à la complexité et au coût de ces procédures, ces PME hésitent à s'engager. Or, l'enjeu est important puisqu'il s'agit de garantir au client la qualité, la sécurité, la fiabilité et l'aptitude à l'usage du produit qu'il achète.

Auvergne Promobois a monté une action collective, avec la DIRECCTE et le Conseil régional d'Auvergne pour la mise en place de certifications de composants bois pour les adhérents.

Les entreprises seront aidées financièrement à hauteur de 80 % par la DIRECCTE et le Conseil régional, pour un montant maximum éligible de 20 000 euros HT. Il est prévu d'accompagner 5 entreprises.

ECO-MEF : un projet d'envergure !

Le projet ECO-MEF vise à développer un outil de récolte des bois feuillus, dans le cadre d'un partenariat entre les sociétés ISI, CBB, le CEMAGREF, l'IFMA, le FCBA, Forbois Auvergne, le Lycée Claude Mercier, et IRB, représentée par Auvergne Promobois et Inter Bois Périgord. Ce projet bénéficie de la labellisation des Pôles de compétitivité VIA MECA et XYLOFUTUR, et a reçu le soutien financier de l'Etat, l'Europe, les régions Auvergne, Limousin, Aquitaine, de plusieurs collectivités dont les Conseils généraux du Puy de Dôme et de l'Allier. Les 2 interprofessions Auvergne Promobois et Inter Bois Périgord ont notamment pour mission d'établir les liens nécessaires entre le volet scientifique et technique du projet et le volet professionnel.

Des évolutions dans le financement des entreprises du bois

→ **Du côté du Ministère de l'Agriculture :**

• **Aides aux investissements des entreprises de première transformation du bois d'œuvre (dispositif ADIBOIS) :**

La circulaire DGPAAT/SDFB/C2011-3070 du 9 août 2011 modifie la circulaire du 28 avril 2009 en accordant la priorité aux investissements de valorisation des essences feuillues et limite les aides aux investissements des scieries résineuses aux opérations de valorisation des sciages réalisés à l'aval de l'activité de sciage. *Circulaire applicable aux dossiers reçus complets à compter du 1er septembre 2011.*

• **Fonds de modernisation des scieries par la mise en place de prêts participatifs de développement en faveur des petites et moyennes entreprises de la filière forêt bois :**
(*Circulaire DGPAAT/SDFB/N2011-3031 du 9 août 2011*)

Ces prêts accordés par OSEO et garantis par l'Etat sont adossés à des prêts bancaires destinés à la mise en œuvre de programmes d'extension d'activité, mise aux normes, innovation non technologique, internationalisation et croissance externe des entreprises des secteurs de la filière bois. Ces prêts compris entre 40 et 200 K€, sur 7 ans, remboursables sur 28 échéances dont 8 en différé d'amortissement, seraient accordés sans garantie sur les actifs de l'entreprise ni caution personnelle. Le fonds de garantie de l'Etat s'élève à 1,5 M€ avec un coefficient multiplicateur de 5 permettant à OSEO de consentir des prêts à hauteur de 7,5 M€. Le dispositif est mis en place pour 3 ans. Les 2 premières entreprises qui ont bénéficié du dispositif sont auvergnates : scierie DUBOT et Fils et scierie BEAL.

• **Et toujours le Fonds Bois**, créé en novembre 2009, géré par la Caisse des dépôts (CDC Entreprises) et doté initialement de 20M€, pour investir en fonds propres au capital de l'entreprise.

Carrefour International du Bois de Nantes 2012 : préparez-vous !

En partenariat avec le Conseil Général du Puy-de-Dôme et le Conseil régional Auvergne, Auvergne Promobois proposera un espace collectif "Auvergne" au prochain Carrefour du Bois de Nantes qui se tiendra les 6, 7 et 8 juin 2012 à Nantes.

Chaque entreprise intéressée pourra avoir son propre stand sur cet espace. Sciages, bardage, parquet, emballage, panneaux, solutions bois pour le bâtiment, menuiseries, éléments de meubles en bois, négoce spécialisé, ... le Carrefour International du Bois regroupe l'offre de produits et composants bois la plus importante au niveau européen.

C'est un rendez-vous d'affaires devenu aujourd'hui incontournable pour tout professionnel de la filière bois.

Pour tout renseignement :
Evelyne Nguyen



Petit rappel sur le gasoil non routier

Dès le 1^{er} novembre 2011, le Gasoil Non Routier (GNR) entrera en vigueur pour la filière Forêt Bois dans son intégralité (Arrêté du 10 décembre 2010 relatif aux caractéristiques du gasoil non routier et circulaire du 17 décembre relatif à l'utilisation du gasoil non routier).

La mise en œuvre du GNR peut avoir pour conséquence un nettoyage des cuves anciennement utilisées avec du fioul, voire le renouvellement de ces dernières. Auvergne Promobois a mis en place une action contenant des offres pour le nettoyage et l'achat de cuves carburant adaptées aux normes en vigueur. Les tarifs sont négociés jusqu'au 31/12/2011.

Renseignements : Yacine RYAD.

→ **Du côté du Conseil régional :**

• **Le Fonds d'Investissement Auvergne Durable (FIAD) :**

Le nouveau dispositif d'aides aux entreprises du Conseil régional d'Auvergne se base sur les principes suivants : favoriser les filières économiques les plus porteuses, accompagner en priorité les T.P.E et P.M.E., appréhender de manière globale le projet de l'entreprise et l'analyser en prenant en compte sa créativité, son degré d'innovation, sa capacité en terme de création d'emplois, son impact en matière environnementale, rechercher systématiquement l'utilité financière de l'aide publique (effet de levier).

L'éligibilité des entreprises au FIAD est examinée au regard des trois composantes du développement durable et de l'utilité financière de l'aide :

- Critère d'innovation-créativité : développement de produits propres, certifications, politique commerciale à l'export...
- Critère social : politique de ressources humaines, création d'emplois CDI...
- Critère environnemental : gestion des process et des produits, management environnemental...
- Critère financier : qualité de gestion, efficacité de l'entreprise, effet de levier de l'aide.

L'aide peut prendre deux formes :

- Subvention pour l'aide à la création d'emplois, les investissements incorporels (brevets, licences...) et les prestations externes (conseils, études...)...
- Avance remboursable pour l'aide au démarrage dans le cadre d'une opération de création/reprise ou pour les investissements matériels pour un projet de développement. L'avance remboursable est un prêt à taux zéro, remboursable sur 5 ans avec un différé de remboursement de 2 ans.

Concernant le dispositif ADIBOIS, la complémentarité entre DRAAF et Conseil régional devrait être maintenue.

Une fin d'année bien chargée pour la construction bois :

■ **Les rendez-vous techniques de la construction bois :**

• **Les contrats de construction :**

11 professionnels ont participé à ce RDV Technique le 23 septembre dernier, qui visait à éclaircir le paysage juridique lié à l'acte de construire. Nathalie Mialon, juriste à l'ADIL 63, a présenté les différents types de contrats de construction existant en France en précisant leurs conditions et modalités d'application :

- le contrat de maîtrise d'œuvre,
- le contrat de construction de maison individuelle (CCMI) avec et sans fourniture de plan,
- le contrat d'entreprises lot par lot,
- le contrat de vente pour les éléments en kit,

Cette réunion a également permis aux professionnels présents d'échanger avec Nathalie Mialon sur leur mode fonctionnement et de vérifier ainsi la conformité au regard de la législation.

Nathalie Mialon rédigera à l'occasion de la nouvelle édition du "Petit guide de la construction bois" prévue en janvier 2012, une partie consacrée à l'acquisition du terrain et aux contrats de construction.

• **Le confort d'été en construction ossature bois**

Le comportement médiocre de l'ossature bois par rapport au confort d'été est une idée reçue qui persiste aussi bien chez les particuliers que chez certains professionnels. Le 7 octobre, 35 professionnels ont écouté Franck Janin, ingénieur conseil en énergies renouvelables et thermique du bâtiment, démontrer par un exemple concret que la structure n'est pas le seul paramètre

entrant dans le confort d'été. Pour résumer, les paramètres principaux à prendre en compte sont : la température opérative ou résultante - la température de confort ressentie dépend de celle de l'air et des parois, l'humidité relative et la vitesse de l'air. D'autres paramètres peuvent entrer en ligne de compte le métabolisme, l'aspect psychologique, la météo des jours précédents ou encore l'habillement.

Afin d'optimiser le confort d'été dans les bâtiments que ce soit en ossature bois ou en d'autres matériaux de construction, il est primordial de :

- Protéger le bâtiment des apports solaires (par des volets à lames orientables par exemple),
- Limiter les apports internes,
- Ajouter de l'inertie en utilisant des matériaux comme la brique en terre crue pour des murs de refends, ou favoriser des solutions mixtes comme des planchers intermédiaires en bois + chape)
- Créer une circulation d'air pour sur-ventiler en période nocturne.

• **Prochain rendez-vous technique :**

- **Vendredi 25 novembre 2011** - Réglementation Thermique 2012 : objectifs, principes, et définitions, règles d'application et de calculs,...

Toutes les présentations des Rendez-vous Techniques de la Construction sont téléchargeables sur le site Internet d'Auvergne Promobois et de la Maison de la Forêt et du Bois.

www.auvergne-promobois.com
et www.maison-forêt-bois.fr



■ **Vendredi 16 décembre 2011 : formation "Dimensionnement et liaisons des structures bois"**

L'objectif de cette formation est de familiariser les acteurs de la construction aux nouvelles méthodes de calcul de l'Eurocode 5. La formation sera pratique, sous forme d'exercices, et abordera aussi l'utilisation des logiciels. Elle sera animée par Laurent Bléron, ingénieur Bois, enseignant à l'ENSAM de Cluny.

Pour tout renseignement : Jean-Pierre Mathé

■ **Autres participations d'Auvergne Promobois :**

- Conférence grand public au CPIE à Theix le 23 septembre "Construire en bois, une alternative écologique"
- Conférence au Sommet de l'Élevage le 7 octobre en partenariat avec l'association BAB (Bâtiment Agricole en Bois) et l'Institut de l'Élevage

- Participation au Carrefour des Maires et des Elus de la région Auvergne (stand et conférence) - les 14 octobre et 15 octobre à la Grande Halle d'Auvergne
- Participation à l'opération "Ma maison, ma planète" :

- Visite du chantier de logements bois BBC de Saint-Genès Champanelle le 18 octobre
- Conférence sur la réglementation thermique 2012 du 20 octobre au Puy en Velay.